

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc Canebiers et environs"

**JEUDI 16 MARS 2017 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des « comités de quartiers »,
Mme ANSELM, adjointe, présidente du quartier n°4,
Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,
Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier n°5,
MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG et PERRAULT, conseillers municipaux délégués,
Mme CATINO, directeur général adjoint des services,
M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,
M. LILLINI, représentant la police municipale,
Adjudant Principal LECOUREUR, représentant la Gendarmerie,
Mme CAPELLE, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de SAINT-TROPEZ,

M. MATTEI, coprésident du quartier n°4,
Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Monsieur le Maire
M. CHAMPSAUR, coprésident suppléant du quartier n°5.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 18^e session des Comités de Quartiers.

Sans la présentation du document power point, traditionnellement projeté, les élus ont décidé d'orienter ces réunions vers un débat libre et laissent donc la parole aux administrés.

ENVIRONNEMENT

Consignes de tri

A l'appui du dépliant édité par la Communauté de Communes et mis à la disposition des administrés, Mme CAPELLE rappelle les principales consignes de tri applicables sur l'ensemble des douze communes du Golfe.

Il est important de rappeler que si tout le monde appliquait les consignes, il n'y aurait pratiquement plus d'ordures ménagères.

Aire de stockage

Pour rappel, le site n'est pas une déchetterie mais une aire de stockage pour les déchets. Il est gratuit pour les particuliers. Il peut accueillir les déchets verts, les encombrants, les appareils électroménagers.

Les administrés ont également accès à toutes les autres déchetteries du Golfe. Il suffit de se munir d'un justificatif de domicile.

Journée Nationale du Compost

Mme CAPELLE informe les participants que le 1^{er} avril prochain se déroulera la « Journée nationale du compost ». A cette occasion, des bacs à compost seront remis gracieusement, au centre de compostage de La Môle. Il est recommandé aux personnes intéressées par un tel équipement de s'inscrire par le biais du formulaire mis à disposition ou du site internet de la Communauté de Communes.

Bacs destinés au verre

Ce type d'équipement n'est pas disponible pour les particuliers sur la commune de Saint-Tropez car il n'est pas prévu de collecte à ce niveau. Seules les caissettes déposées par les professionnels, au droit de leurs commerces, sont collectées.

Il est toutefois possible de déposer les verres dans les P.A.V. (point d'apport volontaire).

Généralité

Mme CAPELLE rappelle qu'il est important que les administrés fassent connaître leur ressenti car en 2019, un nouveau marché sera lancé et permettra d'améliorer les consignes actuelles.

AIRE de STOCKAGE

Un administré demande des précisions sur les dispositions répressives envisagées concernant les dépôts de déchets verts quotidiens effectués par les professionnels sur le site.

Mme CAPELLE précise que les contrôles de police relèvent de la compétence de la Municipalité.

M. PERRAULT précise que soit les dépôts sauvages sont signalés, soit les élus seront amenés à mettre en place un système de vidéosurveillance.

M. GIRAUD rappelle la nécessité que l'agent en poste sur le site intervienne et refuse les dépôts non conformes.

M. PERRAULT fera remonter l'information auprès de la Communauté de Communes afin que l'employé affecté sur place fasse appliquer le règlement.

MOUSTIQUES

En ce tout début de saison, ces insectes sont déjà très présents et génèrent de nombreux désagréments.

La Ville applique les traitements recommandés à partir de produits biologiques. Il est évident que chaque personne doit gérer sa propriété.

La Commune était jusqu'à présent une des rares à traiter son territoire. Certaines autres villes ont dorénavant adopté cette disposition.

La Communauté de Communes met à disposition également des dépliants rappelant les conduites à tenir. De plus, pour rappel, de très nombreux nichoirs à chauves-souris ont été installés sur le territoire tropézien.

M. GUIBOURG rappelle qu'une partie de la zone des Salins, classée en biotope, ne peut bénéficier du traitement.

M. BEY précise que sur cette zone particulière, un comité de suivi est chargé de sa surveillance. Chaque année, les services demandent officiellement l'autorisation pour traiter ce secteur. Jusqu'à ce jour, des avis défavorables ont toujours été émis par les services de l'Etat.

SECURITE - ECLAIRAGE

Avenue Foch, depuis le carrefour du chemin des Vendanges jusqu'au collège, les candélabres installés sont vétustes. Certaines trappes donnant accès aux branchements sont cassées et laissent donc les fils accessibles. Cela peut représenter un danger pour les collégiens.

Ces équipements ne semblent plus aux normes et la Ville devrait envisager leur remplacement comme c'est le cas dans d'autres secteurs de la Commune. Les alimentations sont prévues mais depuis il n'y a pas de mise en place de lampadaires.

M. GIRAUD rappelle que l'éclairage public de la Ville fait l'objet d'une réhabilitation totale. Les quartiers de la Vieille Ville, du Nouveau Port, boulevard Vasserot, place des Lices, place Blanqui, avenue Pelletier, chemin des Vendanges et très prochainement le Vieux Port ont été concernés.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants que le secteur cité n'est pas concerné dans l'immédiat pour des travaux de réhabilitation de l'éclairage. Pour rappel, depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, 450 points lumineux ont déjà été traités. Il en reste un nombre considérable à réhabiliter. Dans tous les cas, si un danger est constaté, les services municipaux interviendront.

URBANISME

Le sujet du mur d'une propriété jouxtant « La Treille Muscate » est de nouveau évoqué. A l'occasion du changement de propriétaire, la mise en alignement n'a pas été respectée alors que d'autres administrés du secteur ont dû se conformer à cette obligation prévue au Plan Local d'Urbanisme.

M. GUIBOURG rappelle qu'il existe des emplacements « réservés » sur l'ensemble de la route des Salins qui datent de plus de 30 ans. Il y a eu du retard de la part des Municipalités successives dans l'application de ces dispositions. Le recours à l'expropriation est donc maintenant nécessaire si le règlement veut être respecté.

Malgré ces « emplacements réservés », un plan d'alignement est nécessaire. Il est actuellement en cours de préparation.

Lorsque des demandes de travaux sont déposées en mairie, le service profite, de façon amiable, pour proposer l'alignement des propriétés. Toutefois, tant qu'il n'y a pas de plan d'alignement officiel, il est impossible d'imposer les choses.

MONTEE des MEUNIERS

Des informations sont une nouvelle fois demandées concernant le projet de réhabilitation de cette voie.

M. HAUTEFEUILLE reconnaît que ce sujet est évoqué régulièrement. Des réseaux ont déjà fait l'objet d'une réhabilitation. Le revêtement de la voie sera réalisé uniquement après l'intervention de tous les prestataires en souterrain.

En attendant, des interventions ponctuelles peuvent être réalisées.

TAILLE de la VEGETATION

La végétation de « La Treille Muscate » a été taillée mais sans respecter la hauteur réglementaire. De ce fait, les hauts véhicules doivent se déporter sur la voie de circulation.

M. BEY informe les participants qu'à l'issue de la dernière réunion de quartier du mois d'octobre 2016, des courriers de mise en demeure ont été adressés au propriétaire.

Normalement, avant la saison, l'intervention aura eu lieu.

Il est rappelé que des étapes règlementaires obligatoires doivent impérativement être respectées avant que les services municipaux procèdent aux interventions.

BLOCS de PIERRE

Un nombre considérable de blocs de pierre est présent sur les voies du secteur. Ces entraves servent essentiellement à signaler les bas côtés et à limiter le stationnement anarchique. Toutefois, l'attention des élus et des services est une nouvelle fois attirée concernant la dangerosité de ces blocs, notamment pour les deux roues. Il serait souhaitable de les remplacer par des allumettes, plus visibles.

M. GIRAUD a identifié ces blocs qui matérialisent et signalent des zones à risques. A certains endroits de leur implantation, il est impossible d'y installer des allumettes, la nature des accotements ne le permettant pas.

M. HAUTEFEUILLE s'engage à s'occuper du problème au plus vite.

RENFORCEMENT des BERGES

Sur la route menant à l'hôtel SEZZ, le renforcement des berges est demandé à nouveau.

M. GIRAUD rappelle que dans le secteur, de nombreux aménagements ont déjà été réalisés.

RALENTISSEURS

Sur la route de la Moutte, la création de ralentisseurs a été demandée à plusieurs reprises. Des courses de véhicules y ont régulièrement lieu.

Ce sujet a été évoqué, en effet, à chaque réunion. La création de ralentisseur n'a pas été retenue compte-tenu de la déclivité de la voie. La pose de « coussins berlinois » pourrait peut être être envisagée. En revanche, des panneaux limitant la vitesse sont bien en place au niveau de cette voie.

Quant à la Gendarmerie, elle est informée de ces débordements

ECLAIRAGE SOLAIRE

Au carrefour de la route des Plages et du chemin des Bastidettes, un lampadaire solaire a été installé. Il donne satisfaction mais malheureusement, il vient d'être une nouvelle fois vandalisé.

M. BEY est informé du problème. Les batteries avaient été volées l'année dernière et cette année, il convient de les remplacer car elles sont usagées. La commande est en cours. Une mise en place sera réalisée dès réception.

AVENUE PELLETIER

Depuis le retrait du panneau limitant le passage des camions de plus de 3,5 tonnes, la circulation est très compliquée. Des interventions de la Police Municipale sont demandées concernant la vitesse.

Des renseignements seront demandés concernant ce retrait et des dispositions prises en fonction des éléments de réponse obtenus.

A cette occasion, **M. GIRAUD** rappelle que deux miroirs de sécurité ont été installés au niveau du croisement de l'avenue Pelletier et de l'impasse des Lorettes afin de faciliter la circulation. Concernant la vitesse, la Police Municipale sera sensibilisée.

NOUVELLE ENTREE du PARKING du PORT

Des informations sont demandées concernant ce nouvel accès. Certains riverains du secteur de la chapelle Sainte-Anne craignent qu'une fois l'entrée de ville embolisée, les véhicules se dirigent vers leur quartier.

M. BEY apporte les précisions suivantes. L'enrobé sera réalisé cette nuit. S'en suivra la signalisation horizontale. Cette nouvelle entrée sera effective au 31 mars.

Le but de cet aménagement est de délester l'entrée de ville. Quant aux trois feux tricolores (devant le Star, la caserne des pompiers et celui créé à la nouvelle entrée du parking), ils feront l'objet d'une étude qui permettra de les synchroniser.

M. BEY précise que le fait de créer une nouvelle entrée sur le parking du Port entraîne une modification de la circulation à l'intérieur de la zone qui a été prise en compte. De nouvelles consignes de circulation seront créées.

VIGIPIRATE

Les barrières mises en place dans le cadre de ce dispositif de sécurité ne sont pas très esthétiques. Leur remplacement est proposé.

M. GIRAUD rappelle qu'il s'agit d'équipements provisoires.

PISTE CYCLABLE

De très nombreux cyclistes, une fois la bande cyclable terminée à la hauteur du carrefour de la Bouillabaisse, continuent leur circulation sur le trottoir.

M. GIRAUD précise que le problème a déjà été signalé. Un aménagement complémentaire sera réalisé dans le cadre de l'aménagement définitif du carrefour de la Bouillabaisse par le Conseil Départemental.

VOITURIERS

Lors de la précédente réunion de quartier, le problème du stationnement anarchique des véhicules des sociétés de voitures au niveau de la chapelle Sainte-Anne avait été signalé. L'attention des élus est une nouvelle fois attirée à ce sujet.

L'Adjudant LECOUREUR informe les participants que les effectifs de Gendarmerie sont informés du problème.

M. PERRAULT connaît effectivement le sujet. En plus des problèmes de stationnement, il a été constaté que les personnels prenaient leurs repas sur place et fumaient sur ce site particulièrement sensible. Ils ont été sommés d'arrêter leurs agissements. Des contrôles réguliers doivent être effectués car certains comportements sont inadmissibles.

Il est constaté de plus en plus de véhicules de ce type sur le territoire communal, plus d'une centaine. La situation n'a pas d'équivalent sur le territoire national. De plus, il est à noter que les taxis sont contraints par des règlements mais pas les V.T.C.

M. GIRAUD invite une nouvelle fois les administrés à contacter les services de police en temps réel.

M. PERRAULT informe les participants que des contrôles des services des fraudes ont eu lieu.

EROSION du LITTORAL

A l'appui d'archives d'études menées par les précédentes municipalités, le sujet de l'érosion du littoral est une nouvelle fois évoqué.

M. BEY rappelle que le service municipal des affaires portuaires et maritimes a travaillé sur le dossier concernant la baie des Canoubiers. Le problème est d'obtenir toutes les autorisations nécessaires de la part de la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires Maritimes).

Aujourd'hui, la réglementation s'est considérablement durcie sur le domaine public maritime. Il faut également tenir compte de la courantologie.

Il est proposé à M. COPPOLA de prendre contact avec M. MOTTIN, du service municipal, qui pourra ainsi l'informer de l'avancement du dossier.

M. GIRAUD rappelle qu'une étude très poussée avait été menée il y a peu concernant la pose de boudins géotextiles.

Un administré pense que la responsabilité de la D.D.T.M. pourrait être recherchée car la réglementation n'est pas appliquée en raison de nombreuses constructions ayant dévié les courants.

SENTIER PIETONNIER

Il existe un sentier piétonnier qui s'appelle « Le Pierredon ». Le portillon qui se trouve sur le chemin était toujours ouvert. Il est dorénavant fermé.

M. GIRAUD demande que le statut du chemin soit vérifié, ce dernier, d'après les informations communiquées par un administré, figurant au Plan Local d'Urbanisme.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

Les Présidentes des Quartiers,
Andrée ANSELMi et Claudie REBUFFEL